

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 14 juin 2023
Nombre de conseillers présents	: 13	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 21 juin 2023

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Damien RIBOUCHON, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir :

- Didier LE GARREC

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 20 juin 2023.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 14 juin 2023
Nombre de conseillers présents	: 13	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 21 juin 2023

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Damien RIBOUCHON, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir :

- Didier LE GARREC

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

*_*_*_*_*_*_*

2) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 20 juin 2023.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 14 juin 2023
Nombre de conseillers présents	: 13	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 21 juin 2023

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Damien RIBOUCHON, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir :

- Didier LE GARREC

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

*_*_*_*_*_*_*

3) BUDGET COMMUNE : PROVISION POUR RISQUE CONTENTIEUX – EXERCICE 2023

En vertu du principe comptable de prudence posé par l'instruction budgétaire et comptable M57, les collectivités doivent comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable. La commune est actuellement partie dans plusieurs contentieux.

Ainsi, et conformément au principe rappelé ci-dessus, il semble nécessaire de prévoir une provision pour risque contentieux de 90 000.00 euros visant à couvrir une éventuelle charge résultant de ces litiges. Pour mémoire, la constitution d'une provision pour litige et contentieux n'équivaut en aucun cas à la reconnaissance par la commune des sommes dues. De même, cette provision a un caractère provisoire et doit être rajustée en fonction des variations des risques et charges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- Approuve la constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de 90 000.00 euros,
- Autorise le Maire, ou un Adjoint ayant délégation en la matière, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Prend acte que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 20 juin 2023.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 14 juin 2023
Nombre de conseillers présents	: 13	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 21 juin 2023

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Damien RIBOUCHON, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir :

- Didier LE GARREC

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

5) DEMANDE DE SUBVENTION - COLLEGE SAINTE-CROIX - EN VUE DE FINANCER UN VOYAGE SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de subvention reçue du Collège Sainte-Croix, en vue de financer un séjour pédagogique en Angleterre, séjour qui s'est déroulé du 2 au 8 avril 2023 pour l'ensemble des élèves du collège.

7 enfants de Locmaria étaient concernés par ce séjour.

Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 280.00 euros au Collège Sainte-Croix (40.00 euros par élève). Cette somme fera l'objet d'un prochain mandatement.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 20 juin 2023.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT